

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Annulation de loyers

Séance du 28 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit avril, à dix-sept heure quarante et une en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle des fêtes de Hauteville-Lompnes sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-deux avril deux mille vingt et un.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 24

Georges BERMOND, Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Didier BOURGEOIS, Corinne BOYER, Gérard CHAPUIS, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Jacques DRHOUIIN, Philippe EMIN, Gaëlle FORAY, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Maria GUILLERMET, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Jessie MARIN, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Nicole ROSIER.

Membres absents excusés avec pouvoir : 4

M Joël BORGEOOT pouvoir à M Georges BERMOND, Mme Solange DOMINGUEZ pouvoir à Mme Claire BILLON-BERTHET, Mme Christine MARTINE pouvoir à M Gilbert LEMOINE, Mme Stéphanie PERNOD BEAUDON pouvoir à M Philippe EMIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 1

Mme ZANI Sonia

Membres absents : 0

Secrétaire de séance : Mme Jessie MARIN

Soit : 24 présents

Dans cette phase d'inactivité qui perdure pour les commerces, et suite au décret ministériel imposant la fermeture de tous les établissements d'hébergement, restauration et bars dans le cadre des mesures destinées à éviter la propagation du coronavirus.

Face à cette absence de chiffre d'affaires, il a été décidé d'annuler des loyers pour la période de fermeture et de confinement imposée selon le dispositif COVID-19. Cette mesure concerne uniquement le loyer lié à l'activité commerciale.

Le montant des loyers à annuler pour le mois d'avril 2021 est de :

578,10 € HT (693,72 € TTC) pour le gîte LA FORA à Hostiaz
1 030,00 € HT (1 236,00 € TTC) pour le relais de Thézillieu

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** l'annulation des loyers commerciaux du 01 avril 2021 au 30 avril 2021 pour le gîte La Fora situé à Hostiaz et l'hôtel restaurant « Le Relais » de Thézillieu.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire,
Philippe EMIN

